

Comment puis-je demander une carte d'assurance maladie (Tessera Sanitaria) ?

Inscription auprès du Service Régional de Santé (SSR) pour les titulaires de : Permis de Séjour Étudiant.

De quoi s'agit-il ?

L'inscription permet l'accès à tous les services proposés par le Service de Santé de la Région Toscane (SSR).

Pour les titulaires d'un permis de séjour étudiants, l'inscription au Service Régional de Santé se fait sur base volontaire et est payante.

Il est également possible de payer une assurance privée (avec une compagnie d'assurance italienne ou étrangère) valable en Italie.

L'étudiant qui travaille (sous présentation du contrat) peut bénéficier de [l'inscription obligatoire et gratuite à la SSR](#).

Quand peut-on s'inscrire au Service Régional de Santé ?

L'étudiant peut s'inscrire après avoir envoyé la demande de son permis de séjour à la Poste.

Comment puis-je m'inscrire ?

L'inscription se fait auprès de l'Autorité Sanitaire Locale (ASL) du lieu de domiciliation ou de l'endroit où vous habitez. Lors de son inscription, le demandeur choisit un médecin de famille chez qui il peut se rendre gratuitement.

(Pour les résidents de la province de Florence, le [formulaire](#) ainsi qu'une copie des documents nécessaires doivent être envoyés par e-mail à l'adresse suivante : registrazioni.volontarie@asf.toscana.it ; ou prenez directement rendez-vous en appelant le numéro suivant : +39 0556930334).

Quels sont les documents nécessaires ?

- Permis de séjour ou reçu de paiement du permis de séjour. Sur présentation du reçu, une inscription provisoire d'une durée de 1 à 3 mois sera effectuée.
 - Lorsque vous obtenez le permis, vous devez l'apporter à l'ASL pour compléter l'enregistrement.
 - Auto-certification de l'école ou de l'université que vous fréquentez (uniquement pour les étudiants)
 - Le 'Codice Fiscale'
 - Reçu de paiement du mandat postal à compléter avec ces données :
 - Montant à payer par les étudiants (sans personne à charge) : **149,77 euros**.
 - Numéro du compte postal : 289504.
 - Destinataire : Région Toscane.
 - Raison (motif du paiement) : Frais d'inscription volontaire au SSR pour l'année en cours.
- Après l'inscription, la personne recevra à l'adresse indiquée sa carte d'assurance maladie (Tessera Sanitaria) qui lui donnera accès à tous les services du Service de santé de la Région Toscane (SSR).

Quels sont les services du Service régional de santé ?

- ❖ Des services de base :
 - Avoir un médecin de famille ou un pédiatre.
 - Obtenir des soins gratuits dans les hôpitaux publics et conventionnels.
 - Assistance pharmaceutique.
 - Examens médicaux généraux en clinique.
 - Examens médicaux spécialisés.
 - Visites médicales à domicile.
 - Vaccins.
 - Tests sanguins.
 - Radiographies.
 - Échographies.
 - Médicaments.
 - Aide à la rééducation et pour des prothèses.
 - ❖ D'autres services prévus pour différents niveaux d'assistance essentiels
- **Séjour temporaire (non définitif) dans un autre pays de l'UE** (pour le tourisme, par exemple).

- ❖ Dans un autre pays de l'UE, il est possible d'avoir recours aux soins de santé en présentant la carte d'assurance médicale italienne. (**Attention** : tous les services gratuits en Italie ne le sont pas forcément dans les autres pays de l'UE).

➤ **Quelle est la durée de validité de la carte ?!**

- La carte expire le **31 décembre** et doit être renouvelée chaque année.
- Vous devez payer le montant total même si vous vous inscrivez en cours d'année.

ÉTUDIANTS ERASMUS ET INTERNATIONAUX.

RÈGLES GÉNÉRALES POUR PRENDRE SOIN DE VOTRE SANTÉ EN TEMPS DE COVID-19.

- Le respect complet des mesures préventives actuelles reste le moyen le plus efficace dont nous disposons pour empêcher la propagation du COVID-19.
- Veuillez toujours porter le masque, non seulement à l'intérieur des bâtiments universitaires mais aussi à l'extérieur, et chez vous si vous êtes avec des personnes qui ne vivent pas avec vous.
- Lavez-vous souvent les mains et ouvrez les fenêtres pour faire circuler l'air frais.

Pour plus d'informations concernant l'inscription au Système National de Santé SSN, autant pour les étudiants européens que non européens, rendez-vous sur les liens suivants :

- [Etudiants Erasmus entrants](#)
- [Santé : prévention et traitement](#)

Autorités sanitaires locales :

- [Autorités sanitaires locales](#) de la région Toscane.